

Objet : « ROBOTEK », autorisation de dépôt de la marque et du logo auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 12 juin 2014,

Vu les articles L.2221-1 et L.2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L.7711-1 du Code de la propriété intellectuelle ;

Vu la délibération n°2013-04-16, du Conseil communautaire du 16 avril 2013, relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique ;

Vu la délibération n°2014-04-06, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, portant sur la délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Le concours ROBOTEK est un projet technologique et pédagogique autour d'une synergie territoriale « entreprises/collèges », ouvert aux élèves des classes de troisième des collèges de Versailles Grand Parc avec le soutien d'entreprises implantées sur le territoire.

Il se déroule sur toute une année scolaire, de septembre à juin, durant laquelle les élèves conçoivent en cours de technologie des robots capables d'évoluer sur des plateaux de jeux lors d'épreuves organisées en fin d'année. Sélection et finale sont organisées sur une demi-journée, au mois de juin.

Il poursuit l'objectif de permettre aux élèves des classes de troisième de découvrir, durant leurs cours de technologie, l'ensemble des étapes de la création d'un produit et la notion de gestion de projet à travers la conception d'un robot.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite protéger la marque « ROBOTEK » ainsi que son logo auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

Ainsi cette marque protégée pourra être exclusivement associée à l'action de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le coût total du dépôt de cette marque ainsi que de son logo est de 450 euros.

En conséquence,

Décide :

- 1) *d'approuver le dépôt à l'Institut National de la Propriété Industrielle à titre de nom et de marque de la dénomination « ROBOTEK » et du logo associé qui identifient la manifestation intitulée « Concours Robotek » se déroulant sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder aux formalités nécessaires aux dépôts auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) du nom et de la marque « ROBOTEK » et du logo et à s'acquitter du montant total de la redevance de 450 euros ;
- 3) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte s'y référant pouvant être conclu postérieurement ;
- 4) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 20 : « immobilisations incorporelles », nature 2051 : « brevets, licences, marques », fonction 90 : « développement économique ».

Fait à Versailles, le 12 juin 2014.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. de Mazières", written over a horizontal line.

François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles